

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Shany Beaulieu-Bazinet](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ccadcf22b0d1aaebf0449a4a>

Date d'obtention : 2023-02-17 17:40:20

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime.
 2. Évaluer l'incident (Amorce, Nature, Intentions, Étendue)
 3. Vérifier l'information. (Témoignage ?)
- (Si l'acte est jugé malveillant, contacter la police et ne pas rencontrer le jeune instigateur)
4. Parler à l'instigateur.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'importance de bien évaluer la situation et de déterminer si elle est de nature malveillante et s'avère être impulsive, ce qui guidera les interventions à préconiser.
Travailler en équipe avec le service de police.
Éviter la consultation du contenu à caractère sexuel.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Informar les parents des élèves concernés et de les rassurer.